

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 DECEMBRE 2012

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHET, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID, Gérard BELLINA

Absent excusé :

Gilles MARQUET Pouvoir à Cédric GRIVET

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHET

Le compte rendu de la séance précédente du 26 septembre 2012 est approuvé.

1 – Informations diverses (documents, réunions passées)

Bilan d'activités 2011 du CLIC, rapport d'activités 2011 de la CCPB, observatoire statistique transfrontalier

2 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires

Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité et autorise le maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

3 - Décisions modificatives : virements de crédits

Décision Modificative n° 1 (section d'investissement budget eau-assainissement)
Du compte D 2158 015 1 Extension réseau assainissement Pelant - 410 €
Au compte D 2315 026 Extension réseau assainissement Pré Martin + 410 €

Décision Modificative n° 2 (section de fonctionnement budget général)
Du compte D 61522 Entretien des bâtiments - 379 €
Au compte D 739113 Reversement de fiscalité + 379 €

4 – Travaux d'investissement

Réfection et mise aux normes de la salle polyvalente

Ces travaux font l'objet d'un Marché à Procédure Adapté. Le Dossier de Consultation des Entreprises reprenant 6 lots a été préparé par Mr BAILLET, chargé de la maîtrise d'œuvre. La date limite de réception des offres est fixée au 19 décembre 2012 avant 18h00.

Réhabilitation de la cure

Les travaux de réhabilitation de la cure ont débuté courant octobre par le terrassement effectué par l'entreprise Famy, puis les opérations de désamiantage réalisées par l'entreprise Lebec. Les travaux de démolition débiteront dès que les conditions atmosphériques le permettront.

Réseau de transfert d'effluents

La première phase des travaux (enfouissement de la conduite de refoulement de la station d'épuration au croisement Voie du Tram / route de Cumont) est réalisée à 95%. Le chantier, interrompu par les chutes de neige, reprendra en janvier.

Financement :

Le maire rappelle qu'un emprunt avait été inscrit au budget prévisionnel 2012 et qu'une consultation avait été lancée auprès d'établissements financiers. Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de la Banque Postale pour un prêt de 270 000€ d'une durée de 15 ans à échéances constantes et au taux fixe de 4,01%.

5 – Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Le maire indique que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (procédure de labellisation ou procédure de convention de participation):

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de 4.80 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée (versement direct à l'organisme de couverture de ce risque).

6 – Indemnités du percepteur

Le maire rappelle que par délibération en date du 15 février 2011, il avait été décidé l'attribution au comptable du Trésor public en poste à Bellegarde de l'indemnité de conseil prévue par les textes pour la durée du mandat et que, du fait du changement intervenu en la personne du titulaire en poste à compter du 1^{er} septembre 2012, une nouvelle délibération doit formaliser cette allocation qui est personnelle.

Considérant que Monsieur Michel PRIORE, exerce les fonctions de percepteur-receveur de la commune de Confort à compter du 1^{er} septembre 2012, le Conseil municipal décide, par 7 voix pour et 4 voix contre, de lui allouer l'indemnité de conseil prévue par les textes au taux maximum et autorise le maire à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

7 – Navettes TGV 2012 / 2013

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention ainsi que le cahier des charges, établis entre la Communauté de Communes du Pays de Gex, la Régie Départementale de l'AIN, les communes de Confort et Lancrans, concernant le fonctionnement de la navette hivernale TGV durant les 3 week-end des vacances scolaires de Noël et les 5 week-end de vacances scolaires d'hiver. Le coût de ce service s'élève à 7 130 € TTC

Cette navette est prise en charge à 95 % par la Communauté de Communes du Pays de Gex, 3 % par la commune de Confort (213,90€), 2 % par la commune de Lancrans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention et du cahier des charges avec le montant indiqué ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention.

8 – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le maire expose au conseil que le SPANC ayant été créé par délibération du 29 septembre 2010, un règlement doit préciser les règles de fonctionnement de ce service, clarifier les relations entre le service et ses usagers et prévenir les contentieux. Il présente à cet effet un projet de règlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le règlement du service d'assainissement non collectif et fixe le montant de la redevance annuelle à 16 € à partir du 1^{er} janvier 2013.

9 – Tarifs redevance d'assainissement et eau 2013

Le maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget, un virement du budget général vers le budget de l'eau et de l'assainissement a été nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire de ce dernier budget et que pour assurer le financement des investissements à venir, il conviendrait de réviser les tarifs de ces services.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de fixer le prix de la redevance d'eau potable à 1,40 euros le m³ d'eau consommé, pour les abonnés consommant un volume supérieur à 5 000 m³ le tarif étant fixé à 0,75 le m³ d'eau consommé
- de fixer le prix de la redevance d'assainissement à 0.70 € le m³ d'eau potable consommé
- ne pas augmenter les tarifs de la location de compteur et de la taxe de branchement au réseau public d'assainissement
- que ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du 1^{er} avril 2013

10 – TRAM BAR

Le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mr Vitor MARTINS DA SILVA, gérant du Tram Bar, avisant de la cession de son fond de commerce à Mr et Mme Eric RAYMOND à compter du 3 janvier 2013.

Le conseil municipal déclare agréer cette cession, accepte les acquéreurs comme successeurs des actuels gérants, accepte de décharger Mr MARTINS DA SILVA de son obligation de solidarité de paiement du bail commercial, accepte la mutation de licence et donne tout pouvoir au maire pour signer les documents et actes relatifs à ce dossier.

11 - Débat d'orientation budgétaire 2013

Le maire présente les crédits d'investissement disponibles, ainsi que des dépenses d'investissement engagées à ce jour, que ce soit pour ce qui concerne le budget général et le budget du service eau et assainissement.

En ce qui concerne le budget général, la situation d'investissement au 29/11/2012 présente un excédent de 551 216,65 € et les orientations portent sur :

- réserve foncière
- travaux de réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente
- travaux de voirie (Reprise stationnements Tram + place PMR, numérotage)
- Enfouissement des réseaux rue des jardins/rue de trois rochers

- Réhabilitation de la cure (travaux en cours)
- Extension Tram Bar
- SPANC (en cours) (report 2012)
- Extension raccords électriques
- Acquisition défibrillateurs (report 2012)

Le budget eau et assainissement présente au 29/11/2012 un excédent d'investissement 145 683,86 € et les orientations portent sur :

- réseau de transfert des effluents vers Bellegarde (en cours)
- assainissement route de Cumont, chemin Pré Martin, Voie du Tram
- desserte rue de 3 rochers (assainissement) et parcelle Le Closet

12 - Convention de mandat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de mandat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil de télécommunication prévus rue des jardins et rue de trois rochers.

13 - Projet de Schéma de Cohérence Territorial du Pays Bellegardien (SCOT)

Le maire indique que le projet de SCOT du Pays Bellegardien est tenu à disposition des membres du Conseil depuis le 5 novembre 2012 et qu'il convient d'émettre un avis sur ce projet.

Il présente les différents documents du dossier et les éléments ayant prévalu à l'étude du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

Les remarques suivantes sont émises :

- dans le tableau « principe méthodologique », le nombre de 596 habitants est avancé pour 2022. Au rythme de croissance actuel et vu la forte demande immobilière ces derniers mois, ce nombre devrait être atteint dès 2015/2016
- le projet de SCOT ne prévoit pas de coefficient de rétention foncière. Or, ce phénomène s'est révélé assez important ces dernières années
- le chiffre de 2 hectares affectés aux logements neufs, auquel il faut retrancher 1,3 ha de dents creuses et d'espaces intersticiels, paraît à tous trop restreint pour assurer un développement correct du village. Le chiffre de 2,7 hectares correspondant à la surface utilisée ces dix dernières années serait plus réaliste, tout en nécessitant d'être revu d'ici 2022.
- Orientation 2b : il y a opposition entre le principe de limitation des déplacements automobiles et celui économique de regroupements scolaires intercommunaux. Toute latitude de décision doit rester aux communes.
- Une rectification de la surface restant disponible de la ZAC Valserine Crêt d'eau est nécessaire, l'intégralité de la zone n'ayant pas été prise en compte.
- Dans le document « Etude des enveloppes urbaines » ne figurent pas les hameaux, notamment celui de La Mulaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces remarques et autorise le Maire à les communiquer à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

14 - Urbanisme

Permis d'aménager

- 002 Mrs PILLARD

Permis de construire

- 006 Mr/Mme TOURNEUX Maison d'habitation
- 007 Mr CAROLI / Mlle PERRIER Maison d'habitation
- 008 Mlle TOMADON Maison d'habitation
- 009 Mr DUMAS / Mlle BERTOLO Maison d'habitation

I

Déclaration préalable

- 017 Mr GUERBE Ouvertures + panneaux solaires

Droits de préemption urbain

- Vente BLANC Régine / BRICHET DUMAZ Parcelle AB 207
 - Vente BLANC Régine / DUMAS BERTOLO Parcelle AB 228
 - Vente BERTOLO B / DUMAS BERTOLO Parcelle AB 225 + 269
- Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

15 – Divers

- Activités intercommunales
 - Problèmes entre le centre aquatique intercommunal Valséo et le CNBV
 - démarrage de l'O P A H du Pays Bellegardien
- Corps des pompiers

Séance levée à 21 heures

Le Maire